

## Rapport du Président

Commission Permanente du  
vendredi 12 juin 2009

### Service instructeur

Service de l'Action Internationale,  
Transfrontalière et Européenne

N° CP-2009-9-10-2

### Service consulté

## **PROJET INTERREG IV-A "SUR LE CHEMIN D'IBA BASEL 2020 : INNOVATION ET EXCELLENCE"**

Résumé : *Le projet proposé, porté par l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB), permettra de lancer une démarche afin de développer de manière coordonnée des projets notamment architecturaux dans l'agglomération trinationale de Bâle. Il est proposé de porter le soutien du Département de 60 000 €, montant voté lors de la Commission Permanente du 20 mars 2009, à 120 000 € sur 3 ans (2009-2011).*

Ce projet Interreg est porté par l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) et s'inscrit dans un projet plus large, IBA BASEL, version bâloise du concept allemand « d'exposition internationale d'architecture » (*Internationale Bau-Ausstellung*).

Cette démarche, déjà appliquée avec succès dans d'autres régions (Hambourg, Emscherpark, dans la Ruhr...), permet sur une décennie de développer des projets architecturaux, paysagers, économiques, sociaux, culturels, en renforçant le développement économique régional et en enrichissant le débat d'experts au niveau international. Dans notre cas, l'IBA a également pour objectif de rapprocher les trois parties de l'agglomération bâloise par une utilisation renouvelée des zones frontalières. Une première exposition intermédiaire est prévue en 2013, et la finale en 2020.

Le projet a fait l'objet d'un *avis favorable de la Commission des Actions et des Relations Internationales*.

Le budget total du projet Interreg est de 2 090 000 €. Outre l'ETB, porteur de projet, qui contribue à hauteur de 58 500 €, les cofinanceurs prévus sont les suivants :

- l'Union Européenne (FEDER), sollicitée à hauteur de 705 000 € (33,73%),
- les partenaires suisses :
  - o la Confédération Suisse : 222 750 € (11%),
  - o le Canton de Bâle-Ville : 374 355 € (18 %),
  - o le Canton d'Argovie : 82 895 € (4%) ;
- les partenaires allemands :
  - o le Landkreis de Lörrach : 135 000 € (6 %),
  - o la Ville de Lörrach : 135 000 € (6 %),
  - o les Villes de Weil am Rhein et de Rheinfelden/Baden : 81 000 € (4%) chacune) ;
- les partenaires français :
  - o *le Département du Haut-Rhin* : 120 000 € (6%),
  - o les Communautés de Communes des Trois Frontières (35 068 €), du Pays de Sierentz (14 866 €) et de la Porte du Sundgau (10 141 €),

- o les Villes de Saint-Louis (20 250 €), Huningue (10 125 €) et Sierentz (4 050 €).

Lors de la Commission Permanente du 20 mars 2009, une subvention de 20 000 € a été accordée à l'Eurodistrict Trinational de Bâle pour le projet IBA BASEL 2020, à laquelle s'ajoutaient 20 000 € de prestations en nature de l'ADAUHR. Suite aux problèmes d'ordres administratif et juridique que pose l'implication directe de l'ADAUHR, il est proposé de ne pas recourir à cette dernière sous cette forme et de porter notre soutien à 40 000 € par an pour une période de 3 ans (2009-2011). L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin sera néanmoins très étroitement associée à la mise en œuvre du projet, dans le cadre du programme partenarial passé entre l'ADAUHR et le Conseil Général.

Il est à noter que cette somme sera versée à l'association ETB de la manière suivante :

- ✦ 108 000 € en tant que porteur du projet, et sont à considérer comme un soutien du Département au projet, et non à l'association. Les modalités et conditions de versement de ce montant feront l'objet d'une convention Interreg ultérieure ;
- ✦ 12 000 € séparément en tant que subvention à l'association ETB. Néanmoins, cette dernière affectera cette somme entièrement au projet. Cette subvention séparée lui permettra d'atteindre les 5% de fonds propres (par rapport au montant global du projet) requis par le règlement Interreg.

Au vu de ce qui précède, je vous propose, sous réserve de l'inscription de l'autorisation d'engagement correspondante en Décision Modificative n°1 et en Décision Modificative n°2 pour le complément d'AE lié à l'augmentation de la subvention :

- ✦ d'annuler la subvention de 20 000 € accordée à l'Eurodistrict Trinational de Bâle lors de la Commission Permanente du 20/03/2009 et de ne plus planifier les prestations de l'ADAUHR qui devaient s'ajouter à cette subvention ;
- ✦ d'approuver l'engagement financier pluriannuel du Département à hauteur de 120 000 € ;
- ✦ de m'autoriser à verser à l'association Eurodistrict Trinational de Bâle la participation du Département au titre des années 2009 à 2011, au rythme de 40 000 € chaque année, sur présentation de rapports d'exécution en 2010 et 2011 ; pour l'exercice 2009, il s'agira de deux versements distincts : le premier de 12 000 €, versé directement au Maître d'Ouvrage hors convention, le second de 28 000 € après signature de la convention Interreg soumise au préalable à l'accord de la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin.

Les crédits seront disponibles au programme F812, chapitre 65, fonction 048, nature 6562, du budget de l'exercice 2009, sous réserve du vote des AE et CP en DM1 et DM2.

Le projet de convention sera soumis au vote lors d'une prochaine Commission Permanente.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER